

Expansion des exportations—Loi

En vertu de ce projet de loi, la somme d'argent que la SEE peut emprunter, prêter ou assurer sans contrôle parlementaire suffisant passera à 62 milliards de dollars. Chaque fois que j'entends mentionner cette somme, je vois les employés de la SEE faire les yeux ronds dans les tribunes, impatients de toucher à cet argent. Voilà comment le gouvernement exerce sa responsabilité envers les gens. Il veut adopter un projet de loi lui accordant 62 milliards de dollars qu'il pourra dépenser sans en faire rapport au Parlement.

Je conviens avec le ministre qu'il importe de créer des emplois et que dans nombre de cas l'argent de la SEE est utilisé à cette fin. Dans ma circonscription, une entreprise, la Northern Telecom, profite de temps à autre des services de la Société pour l'expansion des exportations. Je suis convaincu que le dernier contrat qu'elle a signé avec la Turquie aura permis de préserver des emplois et d'en créer quelques-uns. La SEE participera sans aucun doute à ce projet. Je tiens à bien faire comprendre que nous n'en avons pas contre la Société pour l'expansion des exportations. Nous ne nous opposons pas à ce qu'elle accorde des prêts judicieux, offre des garanties et assure les exportations, pas le moins du monde. Nous nous soucions de sa responsabilité financière envers les contribuables canadiens. C'est la question primordiale dont nous discutons ici aujourd'hui. Les amendements proposés par mon collègue le député de Mississauga-Sud devraient contribuer pour beaucoup à assurer cette responsabilité bien indispensable au Parlement.

• (1620)

La gestion de la Société pour l'expansion des exportations a fait l'objet de critiques, non sans raison. Il est difficile de comprendre qu'une société composée de 613 employés n'ait eu à traiter que 62 dossiers de prêts. Dans un passé récent, des prêts totalisant 2 milliards et demi ont été accordés à quatre entreprises seulement, dont une a obtenu un milliard à elle seule. Quant aux emplois que ce prêt permettra de créer—et je veux parler du financement des wagons de métro de Bombardier—40 p. 100 le seront aux États-Unis. Or nous prêtons de l'argent pour ce projet. Tous les emplois ne seront pas créés ici au Canada comme le gouvernement voudrait nous le faire croire.

M. Ferguson: Le métro se trouve aux États-Unis.

M. McDermid: Je vais de temps à autre à la banque pour emprunter de l'argent et pour le rembourser. Mais je ne connais pas de banque qui compte dix employés pour chacun des prêts qu'elle accorde. Ce n'est certes pas le cas dans les localités que je représente, et sûrement pas non plus dans la localité du député. C'est pourtant un fait dans le cas de la Société pour l'expansion des exportations. Elle compte dix employés pour chaque prêt consenti.

Le secteur des assurances de la Société émet des polices au rythme annuel d'une et demie par employé. Je le répète, une police et demie par employé. Si les compagnies d'assurance faisaient la même chose, elles feraient faillite. Il est assez étonnant de constater que la Société réalise des bénéfices dans le

secteur des assurances. Ils n'ont rien d'énorme; ils sont plutôt minimes, je crois. Le profit total de la Société pour l'expansion des exportations est de l'ordre de un million de dollars pour un capital de 619 millions, ce qui représente un rendement d'environ 0.1 p. 100. Avant d'accorder 62 milliards de dollars à la Société, comme le prévoit le bill, il faut se demander si elle saura administrer ces fonds sagement et avec la clairvoyance qu'il faut en affaires. C'est la question que nous posons aujourd'hui. A titre de députés élus, nous voudrions avoir la possibilité de nous prononcer sur cette question. Les représentants de la Société pour l'expansion des exportations ne sont nullement obligés de se présenter devant un comité parlementaire pour expliquer leurs décisions, justifier leurs dépenses et leurs emprunts, les prêts qu'ils ont accordés pour financer des activités d'exportation, les assurances qu'ils ont souscrites, des transactions qui sont souvent douteuses pour ne pas dire plus.

En terminant, j'implore le ministre d'examiner nos motions et de les accepter, car nous avons aussi hâte que lui de nous mettre à la tâche, de créer des emplois au Canada et d'améliorer notre situation dans le commerce international. Mais, pour l'amour du ciel, ne retirez pas cette responsabilité aux parlementaires; nous sommes élus justement pour protéger le trésor public.

M. Jack Shields (Athabasca): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de participer au débat d'aujourd'hui, qui porte sur les amendements proposés par mon collègue le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn). Si l'on examine les deux amendements, à savoir les motions n^{os} 3 et 5, il est évident dès le premier coup d'œil que tout ce que les députés de mon parti s'efforcent de faire, c'est de mettre en évidence la nécessité d'une certaine imputabilité du gouvernement fédéral à l'égard des deniers publics qu'il dépense à diverses fins, ainsi que la responsabilité qui incombe aux députés à la Chambre à cet égard. Les députés ne devraient jamais perdre de vue que cet argent n'appartient pas au gouvernement. Cet argent que nous dépensons à Ottawa appartient jusqu'au dernier dollar aux citoyens que nous représentons. C'est leur argent. Nos compatriotes ont accepté, dans le cadre de notre régime de gouvernement, qui est l'aboutissement d'une longue évolution, de payer des impôts afin que nous, députés au Parlement, puissions gérer les affaires de l'État dans l'intérêt public.

Voyons un peu comment nous nous acquittons de cette responsabilité dans le projet de loi à l'étude. Le seul but de ces deux amendements est d'obliger le gouvernement à rendre plus de comptes. Comment peut-on accepter le projet de loi C-110 qui permettra au gouvernement fédéral de ne jamais revenir demander au Parlement la permission d'emprunter plusieurs milliards de dollars dans des secteurs que la plupart des Canadiens ne connaissent pas du tout?

Parlons une minute de la Société pour l'expansion des exportations. Elle n'est pas tenue de déposer de budget d'exploitation, ni de budget d'investissements. Elle n'a même pas à déposer à la Chambre des communes sa liste de paye, ses effectifs.